Ville de Crabtree

AVIS PUBLIC

AVIS ANNONÇANT UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE LA CONSULTATION RELATIVE AU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2025-452 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2024-421

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2024-421

1. Lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 2 juin 2025, le Conseil municipal a adopté le projet suivant :

   - Projet de règlement numéro 2025-452 concernant la modification du règlement de zonage 2024-421

2. Le projet de règlement consiste à :

   a) Corriger une erreur dans la grille des spécifications de la zone H4-5 contenue au Règlement de zonage numéro 2024-421. La correction apportée est de nature technique et a pour objectif d'assurer l'exactitude et la conformité des dispositions réglementaires à l'intention initiale du conseil municipal.

3. Le présent projet de règlement concerne la zone H4-5 du territoire de Crabtree.

Donné à Crabtree, ce 3 juin 2025

Pierre Rondeau
Directeur-général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau,** directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 3 juin 2025 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3 juin 2025.

Pierre Rondeau

Ville de Crabtree

AVIS PUBLIC

4. Certaines dispositions du projet de règlement d'urbanisme numéro 2024-421 sur le zonage sont susceptibles d'approbation référendaire.

5. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 juillet 2025 à la salle du Conseil municipal, 111, 4e Avenue Crabtree, à 18 h 30. L'objet de cette assemblée est aux fins de consultation du projet de règlement 2024-452 modifiant le règlement de zonage 2024-421.

6. Qu'au cours de cette assemblée publique, Monsieur le Maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

7. Que le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, 111, 4e Avenue Crabtree selon l'horaire suivant :

Jusqu'au 20 juin 2025

Lundi, mercredi et jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 45
Mardi : 8 h à 12 h et 14 h 30 à 16 h 45
Vendredi : 8 h à 12 h

À partir du 23 juin 2025

Lundi, mardi et jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 45
Mercredi : 8 h à 12 h et 14 h 30 à 16 h 45
Vendredi : 8 h à 12 h

Donné à Crabtree, ce 3 juin 2025

Pierre Rondeau
Directeur-général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 3 juin 2025 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3 juin 2025.